

4 décembre 2012

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 4 décembre 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.-André Bourassa, maire,
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

6 résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Lecture de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès verbal de la séance du 6 novembre 2012;
- 3.1 Suivi au procès verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Avis de motion pour le règlement de taxation;
7. Résolution Trans-Appel – quote-part;
8. Affectation à la réserve point d'eau;
9. Affectation du fonds de la carrière au budget 2012
10. Affectation du fonds de roulement, clarifier investissements: fenêtres, remorque et réfection (revêtement);
11. Suivi budgétaire – équilibrage budget 2012;
12. Dates de fermeture pour le temps des fêtes :
Le bureau sera fermé la semaine du 24 décembre, de retour mardi le 8 janvier 2013;
13. Horaire des rencontres du Conseil pour 2013 (liste remise lors de la réunion);
14. Dossiers discutés à la MRC du Val Saint-François;
15. Voirie;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Levée de la session.

2012-12-144

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;
Il est proposé par le conseiller Louis Coutu, appuyé par le conseiller Fernand Raymond et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Une résidente aimerait connaître l'attribution spécifique des réserves budgétaires; quels montants ont été attribués à quels travaux, etc.
2. Un résident demande s'il y aura du gazon installé près des nouveaux trottoirs; M. Le Maire mentionne que les travaux seront exécutés au printemps.
3. Un résident aimerait savoir si les coûts des trottoirs ont été dépassés et pense que les bordures rondes ne sont pas pratiques. M. Le Maire précise que les travaux étaient déjà prévus de cette façon.
4. Un résident se demande si les trottoirs appartiennent à la municipalité ou au ministère des transports (243)?

2012-12-145

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2012

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, le procès-verbal de la séance du conseil du 6 novembre 2012;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2012 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. J. André Bourassa, maire, fait le suivi du procès-verbal.

Les décorations de Synergie illuminations seront installées en fin de semaine sur un grand sapin près du gazebo au petit parc à l'entrée du village.

La MRC de la Haute-Yamaska propose l'accès aux écocentres de Granby et Waterloo. Le coût serait de 75,00 \$ par résidence. Les membres du conseil considèrent cette somme trop élevée.

Prévoir une réunion sur ajournement après l'adoption du budget jeudi le 13 décembre à 19h 30 pour finaliser les points de l'ordre du jour.

2012-12-146

4. APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par : Isabelle Lapointe

Appuyé par : Réal Vel

Mme René fait la lecture des comptes à payer car le tableau remis aux conseillers n'est pas complet. Le tableau corrigé sera remis à la séance sur ajournement du 13 décembre 2012.

M. Jacques Jasmin aurait préféré attendre.

M. le maire demande le vote : tous les autres membres sont d'accord.

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	1338.20
Gestion financière et administrative	1891.20
Autres	2296.86
Évaluation	
Greffe	
02-02 SÉCURITÉ PUBLIQUE	

Sécurité incendie	
Sécurité publique	54.75
Sûreté du Québec	
02-03 TRANSPORT	
Voirie	230.95
Enlèvement de la neige	13785.36
Signalisation	177.56
Éclairage des rues	
Transport adapté	
02-4 HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	168.17
Déchets domestiques	3408.22
MRC fermeture LET-LES	
Matières secondaires	
Vidange de fosses	
Projets redevances	
Point d'eau	
02-6 AMÉNAGEMENT URBANISME	
Quote-part CLD	
Aménagement et urbanisme	
02-07 LOISIRS ET CULTURES	
Activités récréatives	
Activités culturelles	
03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
Frais d'administration (intérêt prêt padem 1)	
Autres dépenses –projets	10438.74
SOUS TOTAL	33840.01
54-55 DÉPENSES	
Remise fédérale	
Remise provinciale	
(TPS) exclut du prix net	1493.60
Remboursement client au crédit	
GRAND TOTAL	35333.61

Rapport durant le mois :

Salaires déboursés en décembre 2012

Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil 1930.94\$

Allocation dépenses du conseil \$

Salaires durant le mois de décembre 2012 5241.07\$

GRAND TOTAL 42505.62\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-147

5. CORRESPONDANCE

5.1 REPAS DE NOËL POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

PROPOSÉ PAR : ISABELLE LAPOINTE

APPUYÉ PAR : RÉAL VEL

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de contribuer pour une somme de 540,00 \$ pour le dîner de l'école Notre-Dame-des-Érables.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-148

**5.2 RÉSERVATION D'ARBRES AUPRÈS DE L'ORGANISME OBV
YAMASKA**

PROPOSÉ PAR : LOUIS COUTU

APPUYÉ PAR : RÉAL VEL

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de payer 1,40 \$ pour chaque petit arbre qui sera donné aux résidents qui en font la demande comme à chaque printemps;

Que ce montant soit pris à même le budget des redevances;

Que la quantité sera déterminée avant de passer une commande en 2013.

Note : L'OBV ne peut plus nous les offrir gratuitement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-149

**5.3 RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AUX FLERONS DU
QUÉBEC 2013-2014-2015**

PROPOSÉ PAR : JEAN-PIERRE BRIEN

APPUYÉ PAR : LOUIS COUTU

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle continue de participer aux Fleurons du Québec;

Que pour les trois prochaines années 2013-2014-2015, le montant est de 780,00 \$; une économie de 117,00 \$; normalement 299,00\$/année.

Que cet organisme valorise les efforts d'embellissement des municipalités.

Qu'après discussion, il est proposé que la remise des pancartes identifiant les catégories de gagnants soit renouvelée.

Que cette pratique demande l'implication de bénévoles additionnels;

Qu'un rappel aux citoyens dans le Larochellois du printemps.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-150

5.4 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE : INVITATION FÊTE DE NOËL

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M.

Fernand Raymond, conseiller à nous représenter lors de la Fête de Noël du Centre d'Action Bénévole Valcourt et Région le mardi le 11 décembre 2012;

Que les frais de repas ainsi que les frais de déplacement lui seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2012-12-151

6. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION

Le conseiller Réal Vel, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce qu'à une prochaine séance du conseil il y sera déposé un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de leur perception en vu de son adoption

2012-12-152

7. RÉOLUTION – TRANS-APPEL POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL
APPUYÉ PAR : JEAN-PIERRE BRIEN
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisme du service de transport adapté;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2013 et de payer la quote-part qui s'établit à 3.39\$ par personne pour un montant de 2172.99\$.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2013: déplacement local 3,00\$; déplacement Sherbrooke 7,00\$.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2013 de l'organisme Trans-Appel

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-153

8. AFFECTATION DU SURPLUS DU POSTE BUDGETAIRE POINT D'EAU 2012 À LA RÉSERVE POINT D'EAU

PROPOSÉ PAR : LOUIS COUTU
APPUYÉ PAR : JEAN-PIERRE BRIEN
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle affectera le solde du budget 2012 à la Réserve Point d'eau déjà existante;
Que le montant sera connu lorsque la vérification comptable de l'année 2012 sera déposée.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-154

9. AFFECTATION DU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES AU BUDGET 2012

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL
APPUYÉ PAR : ISABELE LAPOINTE

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle procède au transfert d'un montant de 30 000,00\$ pour la voirie au budget 2012.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

10. AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT, CLARIFIER INVESTISSEMENTS; fenêtres remorque et réfection (revêtement)

Ce point est remis à la prochaine séance sur ajournement du 13 décembre 2012.

11. SUIVI BUDGÉTAIRE – ÉQUILIBRATION BUDGET 2012

Ce point est remis à la séance sur ajournement de jeudi, le 13 décembre 2012.

2012-12-155

12. DATES DE FERMETURE POUR LE TEMPS DES FÊTES : Fermé la semaine du 24 décembre, de retour mardi le 8 janvier 2013

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL

APPUYÉ PAR : ISABELE LAPOINTE

ET RÉSOLU

QUE les bureaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soient fermés du lundi 24 décembre au mardi 8 janvier inclusivement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-12-156

13. HORAIRE DES RENCONTRES DU CONSEIL POUR 2013

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Isabelle Lapointe

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le premier mardi et qui débiteront à 19 h 30 à l'exception de la séance du 1^{er} octobre qui sera le premier mardi du mois :

8	JANVIER 2013
5	FÉVRIER 2013
5	MARS 2013
2	AVRIL 2013
7	MAI 2013
4	JUIN 2013
2	JUILLET 2013
6	AOÛT 2013
3	SEPTEMBRE 2013
1	OCTOBRE 2013
12	NOVEMBRE 2013
3	DÉCEMBRE 2013

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

14. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS

M. Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

La liste des dates de réunions à la MRC est disponible sur demande.

15. VOIRIE

M. Le Maire nous informe que Monsieur Pierre Reid, député d'Orford est prêt subventionner les chemins et les routes. La municipalité doit soumettre une demande en bonne et due forme.

Point à discuté avant l'octroi du prochain contrat de voirie : les hivers ont tendance à commencer beaucoup plus tard que par les années passées.

2012-12-157

16. AFFAIRES NOUVELLES

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL

APPUYÉ PAR : ISABELLE LAPOINTE

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, procède à l'achat d'un tracteur muni d'un souffleur pour le déneigement des trottoirs.

QUE la dépense sera prise à même le fonds de roulement et amorti sur cinq ans
Que l'offre reçu à 16 500,00\$ pour un tracteur avec souffleur avec très peu d'usure \$ + taxes.

Que Monsieur Jasmin suggère de vérifier avec un 2^e fournisseur afin de comparer les prix. (Monsieur Jasmin s'en occupe rapidement)

Que si les autres offres sont similaires nous privilégierons l'achat locale et nous déposerons une offre d'achat sur le dit tracteur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Est-ce que le nouveau tracteur pour déneiger les trottoirs soufflera la neige sur les terrains des résidents. Oui, cela est permis par le code municipal.

2012-12-158

18. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit ajournée au 13 décembre 2012, après la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget, il est 21h 00.

Mme Majella René, gma 1
Directrice générale et sec-très.

M. J. André Bourassa, maire
«en signant le présent procès-verbal le
maire est réputé avoir signé toutes les
résolutions»

13 décembre 2012

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 13 décembre 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions
3. Adoption budget 2013;
4. Adoption du Plan Triennal 2013-2014-2015;
5. Adoption du règlement de taxation et de compensation pour l'année 2013
6. Période de questions;
7. Levée de la session ;

2012-12-159

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé le conseiller Louis Coutu, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, M. le maire appel le point suivant;

ADOPTION DU BUDGET 2013

M. le maire, J. André Bourassa présente le budget 2013 que voici :

BUDGET 2012

REVENUS :		
<i>Taxes foncières :</i>		
Foncière : 0,61\$/100		400031\$
Révision		1 500\$
Fonds de roulement : 0.00132\$/100		8658\$
Secteur D 0,0156\$/100		10 284\$
Taxe incendie : 44031\$= (0,02\$/évaluation= 13 116\$) + (30915\$/347Unités)= 89.09\$		30915\$
Taxe assainissement entretien		16540
Taxe d'ordures ménagères : transport et enfouissement (avec ICI)		37937
Taxe collecte sélective : résidentiel et ICI		1904
Taxe vidange des fosses septiques		16700
Compensation tenant lieu de taxes		53071
Transferts conditionnels		219694
Financement à long terme		50980
Autres revenus de sources locales		58833
Affectation réserves		0
TOTAL		907047
DÉPENSES :		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE :		1
Conseil :	33576\$	
Gestion financière :	103840\$	
Greffe :	7000\$	
Évaluation :	8954\$	
Autres :	34560\$	
TOTAL		187930\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police SQ :	64771\$ **	
Incendie : 34527\$		44 031\$ **
Prévention : 9 504\$		
Sécurité civile :	4 200\$	
Autres :	1 606\$	
TOTAL		114 602\$
TRANSPORT		
Voirie :	151484\$	
Enlèvement de la neige :	111606\$ **	
Éclairage des rues :	5 460\$	
Circulation :	1 800\$	
Transport adapté :	2 173\$	
TOTAL		272535\$
HYGIÈNE DU MILIEU :		
Entretien :	16090\$	
Vidange fosses septiques :	16700\$	
TOTAL		32790\$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Cueillette et transport déchets :	38433\$	
Cueillette et transport recyclage :	6985\$	
Projet Vert :	2692\$	
Point d'eau :	1500\$	
Total		49610\$
URBANISME		
Aménagement :	16775\$	
Promotion :	9298\$	
Loisirs :	24646\$	

Santé et bien-être :	2481\$	
TOTAL		53200\$
FRAIS ADM		300\$
Affectation aux réserves		124849
Frais de financement		71243\$
TOTAL		907047\$

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Louis Coutu
Et résolu

Que le conseil de la municipalité adopte le budget 2013 avec des revenus et dépenses totalisant 907 047\$

M. Raymond demande la parole. M. Raymond mentionne qu'il avait demandé une baisse de 0.01\$ de taxe ce qui représente la somme de 6557\$ sur la foncière mais également sur tous les services, il reconnaît les efforts des membres du conseil pour baisser le taux mais cela n'est pas suffisant, il ajoute que cette année, les quote parts nous ont permis de baisser le tarif de certains services.

M. le maire demande le vote : 2 conseillers sont contre et 4 conseillers pour.
La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présent (e)

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2013-2014-2013**

2013			
	PROJETS	DÉTAILS	ESTIMÉ
ADMINISTRATION GEN	photocopieur multi-tâches	location-option achat	4 495,00 \$
VOIRIE	FOSSÉ	fonds général*	40 000,00 \$
*rechargement	Nivelage/gravier	fonds carrières/sablière	2000,00
	graviers	fonds carrières/sablière	15000,00
	transport graviers	fonds carrières/sablière	6000,00
	Lumière LED bureau	Fonds général	1 500,00 \$
	Tracteur souffleuse	fonds roulement	16500\$
	Tondeuse	Fonds roulement	2000\$
	RUE AUCLAIR	ESTIMÉ À FAIRE	
SÉCURITÉ INCENDIE	POINT D'EAU		
	Principale Ouest	Maison Bonneville	Fonds réservé
Urbanisme	Projet développement		57000\$ estimé
Infrastructure	Garage municipale	Regl. Emprunt	
LOISIRS	PROJET Terrain de Balle	réserve	30 000,00 \$
ÉPURATION	mesure des boues (firme)	réserve	1 000,00 \$
VOIRIE	Reconfiguration Vallières/243 1KM	Fonds de roulement	14500\$
	Roc Sainte-Anne Nord	Fonds général	2000\$
	Rue Auclair	Estimé à faire	par une firme
Sécurité civile	Équipement	Estimé à faire	
2015			
Épuration	Station épuration	Mise à niveau	Estimé

2012-12-161

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2013-2014-2015

PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
APPUYÉ PAR LOUIS COUTU
ET résolu

Que les membres du conseil de la municipalité acceptent le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont d'accord
Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent.
Adoption : 13 décembre 2012
Publication : 20 décembre 2012

Mme René fait la lecture du règlement 2012-406 en prévision de son adoption.
Suite à la lecture du dit règlement M. Jasmin fait la proposition suivante :

2012-12- 162

Proposé par Jacques Jasmin
Appuyé par Fernand Raymond
Et résolu
Que le taux d'intérêt sur le solde impayé soit réduit à 12%

M. le maire demande le vote
4 contre et 2 pour
La résolution est rejetée

2012-12-163
RÈGLEMENT
2012-406

**RÈGLEMENT 2012-406
RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS
EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 AINSI QUE LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté un budget Municipal pour l'année financière 2013 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;
- ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;
- ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement;
- ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;
- ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;
- ATTENDU QU' Avis de Motion a dûment été donné par M. Réal Vel (Résolution 2012-12-150) lors de la dernière séance du conseil ;

Il est proposé par : Jean Pierre Brien
et appuyé par : Louis Coutu

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2013 soit établi ainsi :

Taxe Foncière Générale

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2013, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la valeur portée au rôle d'évaluation à raison de 0,61\$ sous par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- 0.61\$ par 100\$ d'évaluation.

Taxe foncière remboursement fonds roulement : 0,00132/100\$ d'évaluation foncière

Taxe incendie : 89.09\$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans le 0,61\$) selon les modalités du règlement #200

* le règlement #200 est amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

Collecte Sélective : 7.18\$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François,

ICI (Industries, commerces, institutions) : 0.00\$ par ICI inscrit à la collecte sélective;

Collecte des résidus domestiques 150.74\$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques.

Assainissement des eaux usées prêt : 75.05\$ par logement concerné, selon le # règlement #97-229

Assainissement des eaux usées Entretien : 233.87\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

Vidange fosse septique : 88.83\$ par unité (en 2013 la partie située au Nord de la principale sera vidangée)

ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-310

SECTEUR A-B-C Pour pourvoir à vingt-huit point deux pour cent (28.2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2013, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 97.97\$ par unité.

SECTEUR B Pour pourvoir à vingt-un point deux pour cent (21.2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2013 il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 1270.25\$ par unité.

SECTEUR C Pour pourvoir à sept point sept pour cent (7.7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2013, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 461.25\$ par unité.

SECTEUR D Pour pourvoir à quarante-deux point neuf pour cent (42.9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2013, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0156\$/100

ARTICLE 3 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

ARTICLE 4 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total de la taxe foncière est égal ou supérieur à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou en CINQ versements égaux.

ARTICLE 5 : COMPENSATIONS

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement.

ARTICLE 6 : DATE DU VERSEMENT :

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30^e jour suivant la date de l'expédition des comptes. Le premier versement deviendra exigible le 22 février, de 2^e le 25 avril, le 3^e le 28 juin, le 4^e le 30 août et le 5^e le 1^{er} novembre 2013.

ARTICLE 7 : PAIEMENT EXIGIBLE :

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 8 : ESCOMPTE

Un escompte de 1,5% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT OU le 22 février 2013). (CM 1007)

ARTICLE 9 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

ARTICLE 10 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et membre du conseil. Pour les employés de la voirie les frais de déplacement seront remboursés au tarif de 0,55\$/km

ARTICLE 11 FRAIS POUR REPRODUCTION

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire
TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

ARTICLE 12 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER

Tout règlement et dossier qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2013.

M. J. André Bourassa, maire

Mme Majella René, directrice
générale Et secrétaire –trésorière

Avis de motion : 2012-11-150

Adoption : 13 décembre 2012

Publication : 20 décembre 2012

6. QUESTIONS

Un résident mentionne qu'il aura une baisse de taxes mais ce rabais lui vient du côté des services.

Un résident remarque que ce sont toujours les mêmes qui refusent et ou acceptent les propositions.

M. Jasmin mentionne que son compte baisse de 18.58\$ et il nous réfère à sa demande de mars 2012 à savoir si le surplus de 2011 ne pourrait pas être utilisé pour baisser la taxe foncière de 2013. Il ajoute serait-il possible lorsque le surplus de 2012 sera connu lors du dépôt du vérificateur que le surplus soit retourné aux citoyens?

M. le maire prend bonne note des demandes et elles seront analysées en temps et lieu.

2012-12-164

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la séance extraordinaire soit fermée, il est 20 h 35.

M. J. André Bourassa, maire

Mme Majella René, gma1
directrice générale et
secrétaire-trésorière

13 décembre 2012

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 13 décembre 2012 à 20 h 38 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.-André Bourassa, maire,

M. Louis Coutu, conseiller,

Mme Isabelle Lapointe, conseillère

M. Jacques Jasmin, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 38 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

1 résident est présent

Nous poursuivons avec les points remis de l'ordre du jour du 4 décembre 2012.

Le point 9 a déjà été traité lors de la séance du 4 décembre 2012
Réouverture au : Point 10

2012-12-165

10. AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT, CLARIFICATION DES INVESTISSEMENTS

Considérant que nous avons en mains toutes les factures pour les travaux effectués en cours de l'année 2012;

Considérant que nous avons affecté le fonds de roulement pour un montant total de 26 458.90\$ réparti comme suit

Remorque :	7986.38\$
Travaux bâtiment :	18472.52\$
Total :	26458.90\$

Que le remboursement sera amorti sur une période de 5 ans;

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont d'accord
Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent.

2012-12-166

11. AFFAIRES NOUVELLES 11.1 SUIVI BUDGÉTAIRE-ÉQUILIBRATION BUDGET 2012

PROPOSÉ PAR : ISABELLE LAPOINTE

APPUYÉ PAR : FERNAND RAYMOND

Considérant que nous avons adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-300 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES;

Considérant que nous avons choisi de faire cette équilibrage un fois l'an pour nous permettre de voir les postes budgétaires à réajuster pour le prochain budget;

Voici les transfères à effectuer :

VOIRIE : pour équilibrage

Transfère du poste Carrière et Sablière de 30000\$

Transfère du poste Administration de 4938.24\$

Total 34938.24\$

REVITALISATION : pour équilibrage

Transfère de poste Sécurité publique 2402.70\$

Total : 2402.70\$

LOISIR pour équilibrage :

Transfère du poste urbanisme : 817.73\$

Total : 817.73\$

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont d'accord
Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent.

11.2 COMPTES

PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
 APPUYÉ PAR ISABELLE LAPOINTE
 ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve et ordonne que les comptes soient payés tels que lus :

02-00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1539.65
Conseil municipal	836.29
Gestion financière et administrative	2077.43
Autres	504.32
Évaluation	
Greffe	
02-02 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Sécurité incendie	
Sécurité publique	
Sûreté du Québec	
02-03 TRANSPORT	
Voirie	
Enlèvement de la neige	
Signalisation	
Éclairage des rues	222.06
Transport adapté	
02-4 HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	
Déchets domestiques	3376.12
MRC fermeture LET-LES	
Matières secondaires	
Vidange de fosses	
Projets redevances	
Point d'eau	
02-6 AMÉNAGEMENT URBANISME	
Quote-part CLD	
Aménagement et urbanisme	755.79
02-07 LOISIRS ET CULTURES	
Activités récréatives	
Activités culturelles	
03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
Frais d'administration (intérêt prêt padem 1)	70.23
Autres dépenses –projets	
SOUS TOTAL	9381.89
54-55 DÉPENSES	
Remise fédérale	
Remise provinciale	
(TPS) exclut du prix net	389.00
Remboursement client au crédit	
GRAND TOTAL	9770.89

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont d'accord
 Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Fernand Raymond nous dépose une demande du Centre d'action bénévole de Valcourt et région à savoir :

Le poste de représentant pour notre secteur est vacant depuis le départ de M. Lucien Bourassa. Le CAB nous demande de trouver un remplaçant ce qui implique environ 10 réunions par année.

M. Jean-Pierre Brien accepte de combler le poste mais il aimerait qu'un appel soit fait également dans le Larocheois car il est déjà très sollicité.

M. Jean Pierre Brien remercie M. le maire pour le temps et le travail investis à la préparation du budget 2013 et il remercie également Mme René pour le support à la préparation malgré sa convalescence.

2012-12-168

LEVÉE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT

Considérant que tous les points ont été traités, M. Réal Vel ferme la séance il est 20 h 55.

M. J. André Bourassa, maire

Mme Majella René, gma1
directrice générale et
secrétaire-trésorière